



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 février 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCHE

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel FORQUET
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Fadoua LALOUCHE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY	

## *Membres absents :*

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Patrick CHAPUIS	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Nelly METGE	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
Mme Myriam BERNARD	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Lucien BRENOT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Michel ROTGER	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.
Mme Claude DARCIAUX	

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Recrutement d'un agent contractuel pour occuper les fonctions de directeur des systèmes d'information**

Le 22 décembre 2005, le Conseil de Communauté du GRAND DIJON avait validé le recrutement d'un Directeur des systèmes d'information contractuel pour une durée de 3 ans à compter du mois de février 2006.

Les missions et activités attachées à ce poste se déclinent comme suit :

- Assurer le management du service.
- Garantir la sécurité, la disponibilité et la continuité de service du système d'information et assurer le support aux utilisateurs.
- Conseiller et assister les Directions dans la conduite de leurs projets informatiques afin d'assurer la cohérence des solutions choisies et leur bonne intégration dans le système d'information existant.
- Coordonner l'évolution des outils vers la e-administration
- Concevoir et piloter l'évolution du Système d'Information Géographique.
- Elaborer la stratégie et l'architecture du système d'information, et rationaliser les infrastructures matérielles et logicielles.
- Proposer les modes de gestion (interne, externe, partenariat).
- Piloter le réengineering des processus informationnels, en particulier, la conduite des projets de modernisation des applicatifs métiers
- Définir et mettre en cohérence les référentiels internes, dont la mise en valeur du patrimoine d'informations géographiques de la collectivité et son intégration harmonieuse dans le système d'information global.
- Gérer les marchés et les relations contractuelles avec les prestataires.

Le contrat arrivant à son terme, un poste d'ingénieur en chef chargé des fonctions de Directeur des systèmes d'information a été déclaré vacant auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or en décembre 2008. Aucune candidature statutaire n'est parvenue au GRAND DIJON. En conséquence, il est proposé de renouveler le contrat de la Directrice des systèmes d'information.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** le Président à renouveler le contrat de la Directrice des systèmes d'information pour une nouvelle durée de 3 ans ;
  - **de dire** que la rémunération de l'intéressée sera fixée sur la base de la grille indiciaire des ingénieurs en chef et que l'agent sera éligible au bénéfice de l'indemnité spécifique de service et de la prime de service et de rendement dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président



Publié le **20 FEV. 2009**  
Déposé en Préfecture le